

Paris, le 7 juin 2017

**COMITE TECHNIQUE DU 27 AVRIL 2017**

**RELEVÉ DES AVIS**

Étaient présents :

Parmi les représentants de l'administration :

- Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources,
- Pierre COURAL, directeur des ressources humaines,
- Martine JALLUT, responsable service conseil et expertise juridique,
- Oriane PEULT, service conseil et expertise juridique,
- François GAUTRON, responsable du service développement professionnel des IT,
- Laurent BARATIN, service développement professionnel des IT.

Parmi les représentants du personnel :

<u>SGEN-CFDT</u> :	Guillaume ÉDOUARD	titulaire
2 sièges	Maria GUERRA	titulaire
<u>SNCS-FSU</u> :	Patrick MONFORT	titulaire
2 sièges	Hélène MONÉ	suppléante votante
<u>SNIRS CFE-CGC</u> :	Philippe GEOFFROY	titulaire
1 siège	Laurence LABBÉ	suppléante
<u>SNPTES</u> :	Lionel MEISTER	suppléant votant
1 siège		
<u>SNTRS-CGT</u> :	Lise CARON	titulaire
3 sièges	Bruno GUIBERT	titulaire
	Josiane TACK	titulaire
<u>SUD Recherche EPST</u> :	Francis VEZZU	suppléant votant
1 siège		

Secrétaire adjointe de séance : Lise CARON (SNTRS-CGT).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation des comptes rendus des CT des 29 septembre, 22 novembre et 12 décembre 2016 ;
2. Avis sur le projet de note de gestion relative au Rifseep des ingénieurs et techniciens du CNRS ;
3. Avis sur le projet d'arrêté d'adhésion des corps des ingénieurs et techniciens du CNRS au Rifseep ;
4. Avis sur le projet de décision portant mise en œuvre de la décision du 26 avril 2016 relative aux conditions et aux modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales ;
5. Questions diverses.

La séance du comité technique est ouverte à 14h30 par **M. Coudroy**, qui en assure la présidence.

À son ouverture, le nombre des représentants du personnel ayant voix délibérative est de 10 personnes.

**1. VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES CT DES 29 SEPTEMBRE, 22 NOVEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2016**

Avis sur le compte-rendu du CT du 29 septembre 2016 :

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS CFE-CGC, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

DEFAVORABLE : -

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime.

Avis sur le compte-rendu du CT du 22 novembre 2016 :

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS CFE-CGC, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

DEFAVORABLE : -

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime.

Avis sur le compte-rendu du CT du 12 décembre 2016 :

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS CFE-CGC, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

DEFAVORABLE : -

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime.

**2. AVIS SUR LE PROJET DE NOTE DE GESTION RELATIVE AU RIFSEEP DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DU CNRS**

**Mme Lise Caron** fait lecture d'un texte et demande qu'il soit procédé à une mise au vote :

*"Le comité technique du CNRS réuni le 27 avril 2017 refuse le caractère managérial et individuel du Rifseep. Il demande que les 10,1 millions d'euros dégagés par l'administration du CNRS en vue de la mise en œuvre du Rifseep, soient intégralement consacrés à l'augmentation de la PPRS pour l'ensemble des techniciens, ingénieurs et administratifs.*

*Le comité technique demande la rétroactivité de cette mesure au 1<sup>er</sup> janvier 2017."*

Résultat de l'avis :

FAVORABLE : 7 (2 SNCS-FSU, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

DEFAVORABLE : 3 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS CFE-CGC)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable.

**M. Francis Vezzu** fait lecture d'un texte et demande qu'il soit procédé à une mise au vote :

*"Selon les termes de l'article 48 du décret n° 82-453 : "Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auquel il apporte son concours dans les conditions prévues à l'article 37."*

*Selon le rapport du collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, parmi les 6 "axes d'investigation correspondant à différents facteurs de risque" figurent :*

- Les exigences émotionnelles ;
- La mauvaise qualité des rapports sociaux au travail.

*Il nous paraît indéniable que l'accroissement conséquent de l'individualisation des rémunérations est susceptible de peser sur ces deux éléments et il convient donc d'en examiner l'impact possible sur la santé des agents avant de pouvoir se prononcer. Sauf à méconnaître ses responsabilités envers la santé des agents, le comité technique ne saurait donc se prononcer sur les projets d'arrêté d'adhésion des corps des ingénieurs et techniciens du CNRS au RIFSEEP et de note de gestion relative au RIFSEEP des ingénieurs et techniciens du CNRS qui lui sont présentés ce jour, sans avoir reçu le concours du CHSCT ainsi que le prévoit l'article 34 du décret n° 2011-184.*

*Nous demandons en conséquence la saisine du CCHSCT en vertu de l'article 48 du décret n° 82-453, afin d'investiguer les conséquences possibles sur la santé et la sécurité des agents de l'introduction du "régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et de l'engagement professionnel" dans le calcul de leur rémunération. Nous demandons au CCHSCT de faire part au comité technique de toute préconisation qu'il jugera utile à la prévention d'éventuels effets potentiellement néfastes de ce dispositif.*

*Le comité technique estime que, à défaut d'avoir reçu le concours du CCHSCT sur les répercussions à attendre de ces textes et pu prendre connaissance des préconisations du comité pour en prévenir les conséquences attendue, il est dans l'incapacité de rendre un avis sur le projet d'arrêté qui lui est soumis."*

Résultat de l'avis :

FAVORABLE : 6 (2 SNCS-FSU, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

DEFAVORABLE : 1 (1 SNIRS CFE-CGC)

ABSTENTION : 3 (2 SGEN-CFDT, 1 SNPTES)

Cette proposition recueille un avis favorable.

Deux modifications seront intégrées sur proposition de la direction du CNRS :

- les emplois des adjoints techniques de la recherche seront classés dans le groupe 1 du corps des adjoints techniques (page 3, II.A., dernier alinéa) ;
- le critère portant sur le nombre d'agents concernés par laboratoire ne sera pas retenu pour la prise en compte des personnes compétentes en radioprotection dans le Rifseep (page 7, III.A.4.a)).

Avis sur le projet de note de gestion relative au Rifseep des ingénieurs et techniciens du CNRS ainsi amendé :

FAVORABLE : 3 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS CFE-CGC)

DEFAVORABLE : 7 (2 SNCS-FSU, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis défavorable.

**3. AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ D'ADHÉSION DES CORPS DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DU CNRS AU RIFSEEP**

Avis sur l'article 1 :

FAVORABLE : 3 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS CFE-CGC)

DEFAVORABLE : 7 (2 SNCS-FSU, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis défavorable.

Avis sur l'article 2 :

FAVORABLE : 4 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS CFE-CGC, 1 SNPTES)

DEFAVORABLE : 4 (3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

ABSTENTION : 2 (2 SNCS-FSU)

Cette proposition recueille un avis réputé avoir été donné.

**Avis sur le projet d'arrêté d'adhésion des corps des ingénieurs et techniciens du CNRS au Rifseep :**

FAVORABLE : 3 (2 SGEN-CFDT, 1 SNIRS CFE-CGC)

DEFAVORABLE : 7 (2 SNCS-FSU, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis défavorable.

**4. AVIS SUR LE PROJET DE DÉCISION PORTANT MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU 26 AVRIL 2016 RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITÉS D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES**

Résultat de l'avis :

FAVORABLE : 10 (2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNIRS CFE-CGC, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT, 1 SUD Recherche EPST)

DEFAVORABLE : -

ABSTENTION : -

Cette proposition recueille un avis favorable unanime.

Président de séance



Christophe COUDROY

Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Coural', written in a cursive style.

Pierre COURAL

Secrétaire adjointe de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lise Caron', written in a cursive style.

Lise CARON